



8 PILIERS



POUR LA MODERNISATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES.

1 Le contrat social canadien du XXI^e siècle repose sur **trois grands principes** qui doivent constamment être réaffirmés : **la dualité linguistique, le multiculturalisme, la réconciliation avec les peuples autochtones.**

3 Pour bâtir la capacité bilingue du Canada, il faut miser à la fois sur des **communautés francophones fortes et sur une main-d'œuvre bilingue pour assurer :**

- que l'État canadien soit toujours en mesure de servir les citoyens et les citoyennes dans les deux langues officielles ;
- que le Canada soit une véritable force économique en français et en anglais.

5 Des principes fondamentaux de la dualité linguistique canadienne demeurent **mal compris**, comme l'égalité de statut et d'usage de nos deux langues officielles. Le débat actuel sur le bilinguisme des chefs de partis en est un parfait exemple.

7 Le français demeure la langue officielle qui est **vulnérable et qui a besoin de protection**. Le poids démographique de la francophonie recule, tout comme la présence du français dans l'espace public.

2 Le Canada est un pays de la Francophonie autant qu'un pays du Commonwealth. La francophonie est appelée à une croissance démographique importante dans les prochaines années (**700 millions de locuteurs et de locutrices en 2050**). Il est temps de bâtir la capacité bilingue du Canada pour positionner avantageusement notre pays dans l'économie mondiale de demain.

4 La pleine mise en application de la *Loi sur les langues officielles* demeure le grand travail politique **inachevé des 50 dernières années**. Depuis des décennies, des failles structurelles dans la *Loi* elle-même en empêchent le plein respect, provoquant une stagnation de la dualité linguistique canadienne.

6 La majorité des Canadiens et des Canadiennes **appuie la dualité linguistique de notre pays**, où le français et l'anglais demeurent les deux langues les plus parlées au Canada.

8 La *Loi sur les langues officielles* **n'a pas permis de fournir un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde** à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent.

- **Une Loi qui reflète l'engagement du Canada à célébrer sa diversité et à protéger ses deux langues officielles, dans le respect des langues et des traditions autochtones.**
- **Une Loi qui contribue à la réputation du Canada comme un pays de droit où les minorités sont respectées.**
- **Une Loi qui met nos deux langues officielles au travail pour l'essor économique et social de notre pays.**
- **Une Loi qui renforce le statut du français et de l'anglais comme les deux grandes langues communes d'un pays aux mille accents.**
- **Une Loi qui appuie une dualité linguistique réellement pancanadienne, avec une francophonie forte dans toutes les régions du pays et une main-d'oeuvre bilingue d'un océan à l'autre.**

C'EST ÇA, UNE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES POUR LE XXI^E SIÈCLE.



8 BONNES IDÉES



POUR LA MODERNISATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES.

1 De vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays.

Le problème

La *Loi sur les langues officielles* actuelle engage le gouvernement fédéral à prendre des mesures positives pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne. Mais la *Loi* ne spécifie pas quelles mesures positives doivent être prises, ni comment les communautés doivent être consultées et participer activement à la mise en œuvre des initiatives gouvernementales qui les concernent.

La solution

- Préciser dans la *Loi* quelles mesures positives doivent être prises et assigner des types de mesures positives à des institutions fédérales spécifiques.
- Créer un conseil consultatif des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Appuyer l'habilitation et la prise en charge des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

2 Un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent

Le problème

La demande pour l'éducation en langue française, l'immersion française et les cours de français langue seconde dépasse l'offre.

La solution

- Inclure dans la *Loi* un principe d'accès universel des Canadiens et des Canadiennes à l'apprentissage de leur deuxième langue officielle.
- Inclure dans la *Loi* une obligation pour le ou la ministre des Langues officielles de travailler avec les provinces et les territoires pour une offre accrue d'éducation en langue française et de programmes de français langue seconde, au niveau primaire, secondaire et postsecondaire.

3 Une politique d'immigration qui appuie la dualité linguistique canadienne

Le problème

Année après année, moins de 2 % des immigrants et immigrantes qui s'établissent ailleurs qu'au Québec sont d'expression française.

La solution

Une politique d'immigration qui tient compte de l'engagement du gouvernement à rétablir le poids démographique des communautés francophones et acadiennes à 4,4 % d'ici 2023.

4 Un système juridique fédéral bilingue jusqu'à la Cour suprême

Le problème

Les juges de la Cour suprême qui ne comprennent pas le français dépendent de l'interprétation, qui n'offre pas toujours un portrait fidèle du plaidoyer présenté.

La solution

Lever l'exemption dans la *Loi* pour que les juges de la Cour suprême puissent être en mesure d'entendre des causes dans les deux langues officielles, sans l'aide d'un interprète.

5 Une agence centrale responsable de l'application de la *Loi* dans tout l'appareil fédéral

Le problème

Aucune institution fédérale n'a l'autorité ou les pouvoirs pour veiller à une mise en œuvre cohérente de la *Loi sur les langues officielles* dans tout l'appareil fédéral et d'exiger des résultats des autres institutions. Résultat : plusieurs institutions fédérales font ce qu'elles veulent, comme elles le veulent.

La solution

Désigner une agence centrale, le Conseil du Trésor, comme responsable de la mise en œuvre globale de la *Loi sur les langues officielles*, avec les pouvoirs nécessaires pour remplir ce mandat.

6 Des mécanismes plus efficaces pour obtenir justice lorsque la *Loi* n'est pas respectée

Le problème

Pour les citoyens et les citoyennes, obtenir justice lorsqu'une institution fédérale manque à ses obligations linguistiques est souvent un défi. Il n'est pas rare que les plaintes au commissaire aux langues officielles prennent des années à traiter, et les recommandations qui en résultent sont souvent ignorées par les institutions fédérales.

La solution

Créer un tribunal administratif des langues officielles chargé d'entendre les doléances concernant les infractions à la *Loi*, avec le pouvoir d'émettre des sanctions aux institutions fautives.

7 Des clauses linguistiques contraignantes dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales

Le problème

Les ententes de transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires produisent souvent peu de retombées pour la minorité francophone, et n'obligent en rien les provinces et les territoires à rendre des comptes sur comment les sommes ont été dépensées.

La solution

Inclure dans toutes les ententes de transfert de fonds fédéraux des clauses linguistiques qui obligent les provinces et territoires à prendre des mesures pour promouvoir la dualité linguistique et prévoient une reddition de comptes rigoureuse.

8 Une révision de la *Loi sur les langues officielles* à tous les dix ans

Le problème

La société canadienne évolue à un rythme accéléré et une *Loi sur les langues officielles* vieille de 30 ans ne correspond plus au contexte actuel.

La solution

Réviser la *Loi* à tous les dix ans pour qu'elle demeure pertinente et actuelle.